

Conclusion de la séance du 9 septembre 1789

Citer ce document / Cite this document :

Conclusion de la séance du 9 septembre 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799)
Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 605;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4959_t2_0605_0000_16

Fichier pdf généré le 14/01/2020

nombre. M. le président arrête l'Assemblée prête à se dissoudre.

Faut-il donc, dit-il, perdre de vue les grands objets qui nous occupent pour nous livrer à des personnalités ?

Le calme renaît pour un instant ; on oublie les reproches faits à M. de Virieu ; après quoi M. le président déclare qu'il a trouvé une de ses expressions trop fortes.

Enfin on rejette la motion de M. de Mirabeau. A peine est-elle rejetée, que l'on veut aller aux voix sur l'unité du pouvoir législatif.

M. de Lameth observe qu'il faut déclarer avant tout quelle sera l'organisation des deux Chambres, pour savoir si on doit préférer les deux Chambres à une seule.

M. Target veut parler, on l'interrompt. On demande à aller aux voix ; M. le président paraît ne pas entendre. On s'impatiente ; on somme le président de remplir son devoir.

M. de Lally-Tollendal demande la parole, on la lui refuse.

M. le Président pose ainsi la question : Y aura-t-il une ou deux Chambres ?

Mais le trouble recommence ; les objections sur la question posée ainsi rappellent le désordre.

M. de Lally-Tollendal veut encore parler, et l'on accuse M. le président de l'avoir fait prier par un huissier de monter dans la tribune.

Un autre membre le somme de lui déclarer s'il n'est pas las de fatiguer l'Assemblée.

M. le Président est offensé ; il rompt l'Assemblée, la convoque en bureaux pour nommer un autre président, et se retire.

L'Assemblée reste immobile pendant quelque temps ; ensuite on demande un président. D'abord on jette les yeux sur M. le duc de Liancourt. Il monte à la tribune, et dit que c'est à M. Clermont-Tonnerre à accepter, comme dernier président.

M. de Clermont-Tonnerre monte à la tribune, il défend M. le président ; il dit qu'il a été trop offensé, et qu'il n'est pas permis à un individu de le sommer de déclarer s'il n'est pas las de fatiguer l'Assemblée ; que le sentiment de la sensibilité est plus ancien que toutes les constitutions, et que ce sentiment est si puissant sur des Français qu'il les a fait vivre si longtemps sans constitution.

Enfin il prie de regarder l'Assemblée comme rompue, ou qu'il ne montera au bureau que pour offrir une nouvelle démission.

L'Assemblée applaudit à M. de Clermont.

Il prend la place de président, lève la séance, et l'indique à ce soir sept heures et demie.

Du mercredi 9 septembre 1789, au soir.

M. de Clermont-Tonnerre, ancien président, a ouvert la séance par la lecture d'une lettre de M. de La Luzerne, évêque, duc de Langres, président actuel, qui l'engage à renouveler

à l'Assemblée l'offre de sa démission, et à la supplier de l'accepter.

Il a proposé à l'Assemblée de ne point accepter cette démission, et d'engager M. le président à continuer ses fonctions. Cette proposition ayant été adoptée, l'Assemblée a chargé M. de Clermont-Tonnerre d'annoncer à M. le président qu'elle n'accepte pas sa démission, et qu'elle l'engage à continuer les fonctions qu'elle lui a confiées ; et cependant, jusqu'à ce qu'il les ait reprises, elle a invité M. de Clermont-Tonnerre à le remplacer.

Il a été ensuite fait lecture d'une lettre de M. d'André, député d'Aix en Provence, par laquelle il annonce à l'Assemblée que le Roi vient de lui confier, pour la Provence, une commission momentanée, et il la prie d'agréer les motifs de son absence.

Le comité d'agriculture et de commerce a fait annoncer que, pour satisfaire au décret de l'Assemblée, il a choisi six de ses membres pour s'occuper de l'affaire des colonies. La liste de ces six membres a été proclamée ainsi qu'il suit :

MM.

Turckheim.
De Fontenay.
Roussillon.

MM.

Gillet de la Jacqueminière.
Lasulier de Vaussey.
Heurtault de la Merville.

On a repris la discussion commencée à la séance du lundi soir, 7 de ce mois, sur la gabelle ; et quelques difficultés s'étant élevées sur l'ordre dans lequel doivent être appelés ceux qui avaient demandé la parole, l'Assemblée a décidé, comme règle générale pour l'avenir, qu'à l'ouverture de chaque discussion il sera fait publiquement une liste de ceux qui réclameront la parole, et que cette liste sera invariablement suivie.

En exécution de ce règlement, la liste, dressée à l'ouverture de la discussion actuelle, a réglé l'ordre de l'appel.

La discussion sur la gabelle a lieu.

Les uns veulent que l'on établisse la gabelle dans toutes les provinces indistinctement, et que le sel soit payé alors six sous la livre.

D'autres veulent que l'on ne paie que six sous la livre jusqu'à une certaine époque.

Enfin quelques membres font revivre le funeste projet de M. de Calonne.

Tout le monde sait qu'il voulait, diminuant le prix du sel, y assujettir tous les citoyens, même les enfants de sept ans, dont il portait la consommation à sept livres pesant.

Enfin la séance est levée sur les dix heures, et l'on renvoie l'affaire à la séance prochaine de relevée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE STANISLAS DE CLERMONT-TONNERRE.

Séance du jeudi 10 septembre (1).

M. le comte de Clermont-Tonnerre ouvre la séance, et fait les fonctions de président.

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.